

Hubert Kaszyński, Andrzej Cechnicki

Les attitudes des employeurs polonais envers l'engagement des personnes souffrant des maladies mentales 45-60

#### Résumé

**Objectif.** Connaître les opinions des employeurs de petites et de moyennes entreprises envers l'engagement des personnes souffrant des maladies mentales et identifier les barrières entravant leur l'engagement.

**Méthode.** L'étude est faite par le Centre des recherches sur l'opinion publique en 2007 et elle contient les opinions de 503 des employeurs de petites et de moyennes entreprises obtenues de l'enquête « Les opinions des employeurs envers l'engagement des personnes souffrant des maladies mentales ».

**Résultats.** Seulement le petit nombre d'employeurs (6,8%) a collaboré n'importe quant avec les personnes souffrant des maladies mentales, seulement 4,4% d'entre eux ont engagé ces personnes. Presque 48% d'employeurs trouvent que seulement 10% de personnes malades peuvent travailler par métier. 60% d'employeurs renvoient leurs employés au médecin après avoir découvert leur maladie, 24,5% cessent de recruter le personnel, 10% démissionnent les personnes malades. 92% d'employeurs veulent être mieux informés, 78% – attendent l'aide pendant l'action de recruter le personnel, seulement 2,8% ont profité du remboursement des salaires. Les auteurs ont identifié et décrit trois groupes de barrières : 1) liée avec la conception de la personne malade comme employé, 2) la conviction de l'existence de grandes limitations résultant de la maladie, 3) le manque du savoir et de l'expérience de travailler avec les personnes malades. La barrière la plus importante base sur la conviction que les personnes malades ne sont pas indépendantes et cela leur ôte la possibilité de la carrière professionnelle.

**Conclusions.** 1. Ces résultats indiquent que les stéréotypes et les préjugés des employeurs concernant les personnes malades mentalement sont très répandus. 2. Les employeurs cherchent l'aide à trouver les informations touchant les maladies mentales et à recruter le personnel. 3. Il faut organiser les campagnes éducatives pour promouvoir l'engagement des personnes malades mentalement.